



BUANDERIE : LAVAGE ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DES RÉSIDENTS

Politique relative au lavage et à l'entretien des vêtements des résidents : PO-11

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale assure le lavage et l'entretien normal de la lingerie personnelle et des vêtements des résidents, selon les modalités prévues à la [Politique PO-11](#).

Saviez-vous que?

- Certains choix sont offerts aux résidents concernant le lavage de leurs vêtements : soit par le service de buanderie de l'établissement, par l'utilisation d'équipements domestiques mis à leur disposition dans l'unité ou par un fournisseur de l'extérieur.
- Le service de lavage des vêtements des résidents est offert par l'établissement à raison d'une fois par semaine.
- Le lavage des vêtements s'effectue en conformité avec les standards des bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections.
- Le service offert par l'établissement n'inclut pas le reprisage, le repassage, ni l'étiquetage.
- La famille est appelée à contribuer en cas de besoin particulier d'un résident.
- La literie (draps, taies, couvertures) ainsi que la lingerie (serviettes, débarbouillettes, tabliers, bavettes) sont entretenues par un fournisseur externe, soit Partagec, dont la responsabilité est partagée par le réseau de la santé dans la région de Québec. La Direction de la logistique est responsable de la distribution de ces items dans les différentes unités de soins. La cueillette de ces items, lorsque souillés, est également sous la responsabilité de la Direction de la logistique, mais considérant la réalité et les ressources de certains sites, le personnel des soins et le personnel de la Direction des services techniques est parfois mis à contribution pour ces tâches.

Procédure sur le traitement de la lingerie propre et souillée Émise par le Service de prévention et contrôle des infections (PCI)

- Dans la procédure en titre, le terme lingerie comprend la literie, les serviettes et les vêtements personnels des résidents.
- On y retrouve :
 - Les principes généraux PCI à respecter en tout temps lors de la manipulation de la lingerie propre et souillée en buanderie et sur les unités de soins :
 - Manipuler la lingerie propre avec des mains propres
 - Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) ex. : jaquette, gants pour manipuler le linge souillé
 - Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail
 - Séparer la lingerie propre de la lingerie souillée
 - Procédure 1 : Traitement des vêtements personnels des usagers
 - Procédure 2 : Traitement de la lingerie provenant de la buanderie externe
 - Algorithme décisionnel : Traitement des vêtements personnels des usagers très souillés par des selles, des vomissements ou d'autres liquides biologiques

Outils pertinents

- Politique relative au lavage et à l'entretien des vêtements personnels des résidents (PO-11) disponible sur la zone CIUSSS
- Procédure pour le traitement de la lingerie propre et souillée, émise par le Service de prévention et contrôle des infections (PCI), [Procédure-009](#)
- Accompagnement au besoin dans l'application de la politique :
 - Conseillère du Service PCI attitrée aux services de buanderie
- Une formation est offerte aux employés des services de buanderie par l'équipe de PCI afin de mettre à jour les connaissances.

Un comité a été mis en place, impliquant des acteurs de la Direction de la logistique des quatre territoires ainsi qu'une représentante de la PCI, afin de revoir le fonctionnement de l'ensemble des services de buanderie et ainsi harmoniser les processus et en assurer la qualité et la sécurité.